

**CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente de Cobonne :

**Le 05 Septembre à 20h00**

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cobonne,  
Philippe RIBIERE

**Ordre du jour :**

Nomination du Secrétaire de séance

Approbation du conseil municipal du conseil Municipal du **11 Juillet 2022**.

1. **Délibération** portant sur l'approbation d'un avenant au marché public du chantier des Bourbous pour le Lot n°2 (équipements) d'un montant de 6461,26 € HT à la suite de l'ajout des travaux jugés nécessaires et non prévus initialement à savoir :
  - Couverture intégrale en aluminium de l'accès à la cuve, avec pose de rambarde
  - Pose d'un câble inox de manutention de la pompe immergée
  - Pose d'une prise extérieure pour groupe électrogène (inverseur de source manuel)
  - Pose d'une antenne GSM déportée  
(Selon devis détaillé fournit par la société SAUR transmis aux membres du Conseil Municipal).

Et autorisant le maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.

2. À la suite de l'aléas durant l'inauguration, et d'une coupure de courant suite à un orage, il semble important de lancer une réflexion sur l'investissement 2023 visant à sécuriser le fonctionnement du réservoir des Bourbous en cas de panne de courant. (Dépendance à l'alimentation électrique)
  - a. Achat d'un groupe électrogène ?
  - b. Achat d'un groupe électrogène monté sur tracteur ?
  - c. Autres solutions ?

Nota : Une demande de devis pour une pompe immergée a été faite afin de la conserver en stock pour palier une panne et se dédouaner des délais d'approvisionnement. (le montant est de 1322,00 € HT)

3. **Information : Pose de panneaux d'interdictions de circulation** aux engins motorisés sur l'ensemble des chemins communaux non revêtus. (Arrêtés pris en Juillet, vu les risques incendie en période de sécheresse) Panneaux installés : Tramelas, crête du serre de Ferrande / Serre des Aigles, chemin de la Raye ...

**Cet arrêté sera remplacé par une interdiction permanente de circulation et de stationnement aux engins motorisés sur les voies non revêtues de la commune hormis les ayants droits** (annulera et remplacera l'arrêté 2022-6)

Exception étant faite aux résidents, aux agents des services publics (SDIS, DDT, ONF), aux représentants des forces de l'ordre, aux services de gestions des réseaux, aux résidents, aux usagers dans le cadre nécessaire à leur activité agricole, à l'ACCA de Cobonne. (Appelés ayants droits).

(4 autres panneaux seront commandés pour être installés sur la Raye et autres chemins communaux).

4. **Chantier Huguenin** – Travaux terminés (pose d'une nouvelle cuve d'eau potable), mise en service effectuée fin Juillet
5. **Voirie** : Remerciements reçus de la part de la famille HEER adressés aux membres du conseil municipal pour les travaux de voirie réalisés fin Juillet (Goudronnage du chemin Peyrinier).
6. Absence du maire du **21 Septembre au 14 Octobre** : **Anni Valkonen** première adjointe assurera l'intérim pendant cette période et jugera de la nécessité de convoquer le conseil municipal début Octobre.
7. **Questions diverses**
8. **Info**
  - **Réunion PLUi à la CCVD le 14 Septembre de 14h00 à 18h00** pour la gestion des zones A et N M Christian GENCEL et Thierry RAILLON y assisteront mais c'est ouvert aux autres conseillers. Le maire ne pourra y assister car en réunion avec la Présidente du SDTV avec les élus du bassin.